

Comité Syndical de l'EPTB Eaux & Vilaine

**Vendredi 13 décembre 2024 à 14h30
À Pipriac (35)**

5 – FINANCES : Budget annexe Eau Potable - Budget Primitif 2025

Conformément aux orientations formulées dans le rapport d'orientation budgétaire, il vous est proposé d'adopter le Budget Primitif 2025 du Budget annexe Eau Potable, dont les grandes lignes sont exposées ci-après. Ce budget est conforme aux orientations budgétaires présentées lors de la séance du Comité Syndical du 18 octobre dernier.

	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement	13 420 000 €	12 300 000 €
<i>Reprise anticipée des résultats</i>		1 120 000 €
Total Section de fonctionnement	13 420 000 €	13 420 000 €
<i>Reprise anticipée des résultats</i>		505 000 €
Total Section d'investissement	3 005 000 €	3 005 000 €
TOTAL	16 425 000 €	16 425 000 €

Le budget annexe Eau Potable s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant total de 16,42 M€ avec une reprise anticipée en fonctionnement pour 1,12 M€ et 0,5 K€ en investissement.

1. Section d'investissement

1.1-Les dépenses d'investissement

Chap.	Libellé	BP 2024	Propositions BP 2025	Evolution BP 2025/BP 2024
20	Immobilisations incorporelles	435 000,00	234 000,00	-46,21%
21	Immobilisations corporelles	-	20 000,00	
23	Immobilisations en cours	1 600 000,00	1 675 000,00	4,69%
16	Emprunts et dettes assimilées	765 000,00	776 000,00	1,44%
27	Autres immobilisations financières	1 100 000,00	-	
Total des dépenses réelles d'investissement		3 900 000,00	2 705 000,00	-30,64%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	300 000,00	300 000,00	0,00%
041	Opérations patrimoniales	500 000,00	-	
Total des dépenses d'ordre d'investissement		800 000,00	300 000,00	-62,50%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		4 700 000,00	3 005 000,00	-36,06%

Les dépenses d'investissement sont en diminution sur l'exercice 2025 et représentent un total de 3 M€, dont 2,7 M€ de dépenses réelles.

Les principales opérations prévues en 2025 sont les suivantes :

- **1 M€** pour le lancement des **travaux de l'écluse antisalinité** (démarrage 2^{ème} semestre 2025) ;
- des travaux de **création d'un accélérateur** de 120m³/h au lieu-dit Izernac à Nivillac pour 600 K€ ;
- **234 K€** de diverses études dont 140K€ pour le renouvellement du **saturateur à chaux** et la création d'une **aire de stockage des boues** à l'usine d'eau potable de Férel ;
- le **remboursement du capital de la dette** pour un montant de **776 K€**.

Ces dépenses sont financées en partie par une reprise anticipée des résultats à hauteur de 505 K€ et un emprunt d'équilibre de 1 M€.

1.2-Les recettes d'investissement

Chap.	Libellé	BP 2024	Propositions BP 2025	Evolution BP 2025/BP 2024
13	Subventions d'Investissement	-	-	
16	Emprunts et dettes assimilées	-	1 000 000,00	
23	Immobilisation en cours	1 100 000,00	-	
10	Dotations, fonds divers & réserves	-	-	
27	Autres immobilisations financières	1 400 000,00	300 000,00	-78,57%
Total des recettes réelles d'investissement		2 500 000,00	1 300 000,00	-48,00%
021	Virement de la section d'exploitation	500 000,00	-	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 200 000,00	1 200 000,00	0,00%
041	Opérations patrimoniales	500 000,00	-	
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 200 000,00	1 200 000,00	-45,45%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 700 000,00	2 500 000,00	-46,81%

Les recettes d'investissement représentent un montant total de **2,5 M€** dont 1,3 M€ de recettes réelles. L'écart par rapport au BP 2024 s'explique principalement par le changement du régime de TVA pour le nouveau contrat de délégation de service public pour l'usine d'eau potable (application du régime d'assujettissement à la TVA au lieu de transfert de droit à déduction de TVA).

2. Section d'exploitation

2.1-Les dépenses d'exploitation

Chap.	Libellé	BP 2024	Propositions BP 2025	Evolution BP 2025/BP 2024
011	Charges à caractère général	3 830 000,00	4 877 000,00	27,34%
012	Charges de personnel et frais assimilés	920 000,00	963 000,00	4,67%
65	Autres charges de gestion courante	6 150 000,00	6 280 000,00	2,11%
Total des dépenses de gestion des services		10 900 000,00	12 120 000,00	11,19%
66	Charges financières	80 000,00	100 000,00	25,00%
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	-	
022	Dépenses imprévues	300 000,00		
Total des dépenses réelles d'exploitation		11 300 000,00	12 220 000,00	8,14%
023	Virement à la section d'investissement	500 000,00	-	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 200 000,00	1 200 000,00	0,00%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 700 000,00	1 200 000,00	-29,41%
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		13 000 000,00	13 420 000,00	3,23%

Les principales dépenses de fonctionnement sont constituées :

- des charges à caractère général, elles s'élèvent à **4,87 M€**, dont **2, 8 M€ de participation aux charges de fonctionnement et d'investissement du barrage d'Arzal** (intégration des travaux des gabions et des batardeaux), de **415 K€ de frais d'études** dont 200 K€ pour les études HMUC, de 180 K€ pour le dispositif Life Revers'Eau, de **700 K€ de redevance** à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, **240K€ de redevance** à la Région Bretagne pour la prise d'eau de l'usine d'eau potable ;
- de **963 K€** de refacturation au budget principal des charges de personnel ;
- de **6 M€** de redevance au concessionnaire Suez dans le cadre de la gestion de l'usine d'eau potable.

2.2-Les recettes d'exploitation

Chap.	Libellé	BP 2024	Propositions BP 2025	Evolution BP 2025/BP 2024
013	Atténuation de charges	-	-	
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	12 420 000,00	12 000 000,00	-3,38%
74	Subvention d'exploitation	280 000,00	-	
75	Autres produits de gestion courante	-	-	
76	Produits financiers	-	-	
77	Produits exceptionnels	-	-	
Total des recettes réelles d'exploitation		12 700 000,00	12 000 000,00	-5,51%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	300 000,00	300 000,00	
Total des recettes d'ordre d'exploitation		300 000,00	300 000,00	0,00%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		13 000 000,00	12 300 000,00	-5,38%

Les recettes de fonctionnement sont constituées principalement des **recettes de ventes d'eau potable** pour un montant estimé de **12 M€** (part du délégataire et part de l'établissement). Les hypothèses de vente retenues sont calculées sur un volume de 18 millions de m³.

Au vu de cet exposé, il est proposé au Comité Syndical :

- **d'adopter le Budget Primitif 2025 du budget annexe eau potable tel qu'il est présenté par chapitre dans les termes et montants du document budgétaire joint ;**
- **d'autoriser M. Le Président à effectuer toutes opérations nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.**

Le Comité Syndical est invité à délibérer.